

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1476

présenté par  
Mme Avia

-----

**ARTICLE 56**

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« entre »

les mots :

« et l'article 53 *bis* entrent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de coordination vise à préciser l'entrée en vigueur des dispositions introduites par voie d'amendement relatives à l'introduction d'un mécanisme de coordination en matière civile des relations entre le ministère public et les autres autorités administratives présentes dans le département.